

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2655

3 décembre 2010

SOMMAIRE

Consulting & Estate Engeneering SA	127439	Mediterranean Investments S.A.	127425
Corfu S.A.	127435	Medwind S.A.	127425
East-West International	127426	Melchior CDO I S.A.	127416
Energy Wood's S.A.	127419	Meralux S.à r.l.	127426
Euroconsultants International S.A.	127408	Mirador S.A.	127426
Globalport S.à r.l.	127422	Mirunda S.A.	127426
Hoist Investments S.A.	127419	ML Dom Luxembourg II S.à r.l.	127427
Jeppsson S.A.	127412	ML Dom Luxembourg S.à r.l.	127427
Khana Khazana S.à r.l.	127414	MobiGolf S.A.	127418
KKB Invest S.A.	127414	Modipar Investholding S.à r.l.	127434
Knollwood S.à r.l.	127412	Mondis S.à r.l.	127434
Knollwood S.à r.l.	127413	MON-TEIS S.à r.l.	127434
Koike S.A.	127414	MZ Bauberatung G.m.b.H.	127434
KORTO GmbH	127414	Navella S.A.	127435
La Société de Placement International à Luxembourg S.A.	127414	Neuheim Lux Group Holding V	127434
Leisure Park Holdings S.A.	127415	NIL Investholding S.A.	127436
Le Traditionel Moderne S.à r.l.	127413	Nomisma S.A.	127424
Leuchten Web S.à r.l.	127415	Nouvelle Photo Kalliste	127436
Loceurope S.A.	127415	Odal Services International S.à r.l.	127436
Lux and Sole International S.A.	127416	Office II Invest S.A.	127440
Luxange S.A.	127417	Office II Invest S.A.	127440
Luxembourg Securities S.A.	127440	PG Airport Prague S.à r.l.	127417
Luxfenster S.à r.l.	127417	Picard PIKco S.A.	127394
Lux-Fiduciaire Consulting S.à r.l.	127416	ProjektPlus S.à r.l.	127407
Lux Sphere Invest S.à r.l.	127415	Saroda SA	127440
Lux Sphere S.A.	127416	Sica S.C.I.	127437
Magabir S.A.	127427	WPP Luxembourg Holdings S.à r.l.	127435
Magenta Holding S.A.	127418	WPP Luxembourg IH 2001 Holdings, S.à r.l.	127413
Malicar Finance S.A.	127424	WPP Luxembourg Square LLC	127425
Malicar Finance S.A.	127419	WPP Luxembourg YMC S.à r.l.	127418
Maxioma Investholding S.à r.l.	127424	WPP TNS US S.à r.l.	127436
Mediafi S.A.	127425		

Picard PIKco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 156.504.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifth day of November.

Before the undersigned Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Lion/Polaris Lux Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is still pending, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

here represented by Ms. Fanny KINDLER, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 5 November 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a joint stock company (société anonyme) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There exists a company in the form of a société anonyme under the name of Picard PIKco S.A. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the director or, in case of several directors, of the board of directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the director or, in case of several directors, by the board of directors.

In the event that the director or the board of directors, as the case may be, determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. Holders of shares, bonds or debt securities issued by the Company in registered form may not require conversion thereof in shares, bonds or debt securities in bearer form.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company’s subscribed share capital is set at two million six hundred and fifty-one thousand seven hundred and twenty-seven euros (EUR 2,651,727), represented by two million six hundred and forty-one thousand seven hundred and twenty-seven (2,641,727) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) with a par value of one euro (EUR 1.-) each and ten thousand (10,000) mandatory redeemable preferred shares (the “MRPS”) with a par value of one euro (EUR 1.-) each (together with the Ordinary Shares, the “Shares”). Each Ordinary Share is entitled to one vote at ordinary and extraor-

inary general meetings. The MRPS are non-voting shares as provided for in article 44 of the Law. All the shares issued by the Company are in registered form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the shareholder, as the case may be, adopted in the manner required for amendments of these articles of incorporation.

Art. 7.

7.1 All MRPS issued by the Company are redeemable shares in accordance with the provisions of article 49-8 of the Law. Except as otherwise provided herein or in any written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company, subscribed and fully paid-up MRPS shall be redeemable (a) upon request of the Company in accordance with the provisions of article 49-8 of the Law, and (b) in any case, after ten (10) years as from the date of issuance of the MRPS (the "Mandatory Redemption Date"). The redemption shall take place pursuant to a decision of the board of directors.

7.2 Any share premium paid by any shareholder on the issuance of new MRPS shall be allocated to a special reserve created exclusively for the MRPS (the "MRPS Premium Account").

7.3 The redemption of the MRPS can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption.

7.4 The MRPS will give right to two kinds of preferred dividends as follows:

(a) a preferential and cumulative dividend at the annual rate of 1 % of the nominal value of said MRPS, which shall accrue daily and be calculated assuming a 360 day year (the "First Preferred Dividend");

(b) a second preferential and cumulative dividend (the "Second Preferred Dividend") equal to any income received and/or accrued by the Company (net of any withholding taxes suffered) in relation to the mandatory preferred redeemable shares issued to the Company by its subsidiary Lion/Polaris Lux 1 S.à r.l. (the "Luxco 1 MRPS") during the relevant financial year of the Company, less:

(i) all costs and expenses of the Company – except tax charges - booked during the relevant financial year according to Luxembourg GAAP, to the extent that they relate to the Luxco 1 MRPS; and

(ii) the First Preferred Dividend as computed for the relevant financial year.

No dividend shall be distributed to holders of Ordinary Shares until the First Preferred Dividend and the Second Preferred Dividend have been paid in full.

7.5 The MRPS do not carry any voting rights. In accordance with article 46 of the Law, the MRPS shareholder(s) are nevertheless entitled to vote in every general meeting called upon to deal with the following matters:

- the issue of new shares carrying preferential rights;
- the determination of the preferential cumulative dividend attaching to the non-voting shares;
- the conversion of MRPS into Ordinary Shares;
- the reduction of the capital of the Company;
- any change to the corporate purpose of the Company;
- the issue of convertible bonds;
- the dissolution of the Company before its term;
- the transformation of the Company into a company of another legal form.

The holders of MRPS shall have the same voting rights as the holders of Ordinary Shares at all meetings, in case, despite the existence of profits available for that purpose, the First Preferred Dividend (as defined above) has not been paid in its entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as all cumulative dividends shall have been paid in full.

7.6 Except as provided otherwise (i) in these articles of incorporation or (ii) by a written agreement which may be entered into between the Company and the shareholders, the redemption price of each MRPS shall be equal to (a) the aggregated nominal value of all the MRPS plus the portion of the balance of the MRPS Premium Account (the "Notional Capital") (b) divided by the number of outstanding MRPS at the time of the redemption.

The Company may not redeem the MRPS prior to the total repayment of any amounts due in connection with the Luxco 1 MRPS.

If the Company is not permitted by Law to redeem all MRPS on their Mandatory Redemption Date, the Company shall redeem the maximum number of MRPS which the Company is then permitted to redeem. Such redemption will be made on a pro rata basis from each MRPS holder.

The Company may redeem its Ordinary Shares within the limits set forth by Law. However, the redemption of Ordinary Shares is subject to prior redemption of all the MRPS.

Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company, at least fifteen (15) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of the MRPS to be redeemed, at his or her

address last shown in the shareholders register of the Company, notifying such holder of the number of MRPS so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the MRPS to the Company for redemption and the valuation of the redemption price, as provided for in this section. Each holder of MRPS to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such MRPS to the Company. The redemption price of such MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account.

7.7 The MRPS holders are subordinated to all type of creditors but senior to the Ordinary Shares or other type of shares.

7.8 Redeemed MRPS bear no voting rights and have no rights to receive dividends or liquidation proceeds. In case of liquidation of the Company, each MRPS holder will be entitled to the reimbursement of the percentage of Notional Capital under the conditions set forth in these articles of association.

After payment of all third party debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, each MRPS holder will have a preferential right to payment and be entitled to the reimbursement of the percentage of Notional Capital attributable to the MRPS held by him in the Company and, subject to the terms of these articles of association, to an amount payable in cash or in kind equal to its accrued and unpaid First Preferred Dividend and Second Preferred Dividend, if any. If the Company cannot pay such amounts in full to all the MRPS holders, payment will be made on a pro rata basis to each MRPS and to each holder of MRPS.

7.9 An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the MRPS redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalization of reserves. This reserve is not required in case of redemption using the proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption.

Art. 8. The Company may have one or several shareholders. Within each class of Shares (Ordinary Shares and MRPS), a shareholder's right in the Company's assets and profits attached to such class shall be proportional to the number of Shares held by him/her/it. The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 9. The shares of the Company are in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by the Law. Ownership of registered shares is established by inscription in the said register. Certificates of such registration may be issued and signed by two directors or the sole director, as the case may be.

The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

The Ordinary Shares and the MRPS are freely transferable subject to the provisions of the Law.

Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties either (i) through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) by the Company upon notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company.

C. General meetings of shareholders - Resolutions of the sole shareholder

Art. 10. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

If the Company has only a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders and act accordingly; any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 11. The general meeting is convened by the board of directors or the sole director, as the case may be or the statutory auditor(s). It shall also be convened upon written request of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. Further, shareholder(s) representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

The board of directors or the sole director, as the case may be, may adjourn any general meeting of shareholders while in session to four (4) weeks. It must do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company.

The convening notice for any general meeting of shareholders shall indicate date, time, place and agenda of the meeting and shall be sent to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 12. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Tuesday of September at 3.00 pm. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video-conference or by any other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The board of directors or the sole director, as the case may be may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 13. Except as otherwise required by law or these articles of incorporation, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent of all shareholders.

Any other amendment of the articles of incorporation requires a majority of at least two-thirds of the votes validly cast at a general meeting at which more than half of the share capital is present or represented. In case the second condition is not satisfied, a second meeting may be convened in accordance with article 67-1 of the Law, which may deliberate regardless of the proportion of the capital represented and at which resolutions are taken at a majority of at least two-thirds of the votes validly cast.

Abstentions will not be taken into account for the above-mentioned majority requirements. Written record is kept of the resolutions of any general meeting of shareholders.

D. Board of directors

Art. 14. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. However, if the Company is incorporated by a sole shareholder or if it is noticed at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the first ordinary general meeting of shareholders after having become aware of the existence of more than one shareholder. The director(s) shall be elected by the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and each director shall hold office until his successor is elected. The shareholders may decide that the directors shall be named "Director A" or "Director B".

The directors, or the sole director, as the case may be, are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed at any moment with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority vote of the shares present or represented. Directors, or the sole director, as the case may be, may be re-elected for successive terms.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis by the remaining directors until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 15. The board of directors elects among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or the sole director and of the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or of two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

No notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a meeting of such board of directors or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or video-conference or by other similar means of communication allowing (i) to hear the other participating directors and (ii) to address each of the other participating directors simultaneously. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held in this way shall be deemed to take place at the place where the largest group of directors is assembled or, if no such group is readily identifiable, at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if a least two directors, among which one Director A and one Director B must be included at all times, are present or represented at a meeting of the board of directors. Notwithstanding the foregoing, no quorum shall be present unless the majority of directors at the meeting are non-UK tax residents.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting and, in the case of equality of votes, no director, including without limitation the chairman, shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 16. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, or by two directors or by any person duly appointed to that effect by the board of directors.

Art. 17. The board of directors or the sole director, as the case may be, is vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts of administration and operations consistent with the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly in accordance with article 60 of the Law. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors or the sole director, as the case may be.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 18. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole director or, if there is more than one, by the joint signature of any Director A together with any Director B, and in all cases by the signature of any person (s) to whom such signatory power shall be delegated by the sole director or the board of directors, or by the Company within the limits of such authorisation.

E. Supervision of the company

Art. 19. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office, which may not exceed six years.

The institution of statutory auditor(s) is suppressed if one or more independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) are appointed in accordance with article 69 (1) of the law of 19 December 2002 concerning the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended.

F. Financial year - Profits

Art. 20. The accounting year of the Company shall begin on 1st April of each year and shall end on 31st March of the following year.

Art. 21. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed

capital of the Company. Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

The balance may be freely used by the shareholders upon recommendation of the sole director or the board of directors. Each share is entitled to the same fraction of such balance.

Interim dividends may be distributed by the sole director or the board of directors in compliance with the conditions provided for by law and in compliance with the rights attached by these articles of incorporation to the different classes of Shares. The MRPS Premium Account, if any, may be freely distributed to the holders of MRPS by a resolution of the shareholders' meeting or of the board of directors, subject to any provisions of the Law or these articles of association.

G. Liquidation

Art. 22. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them and in compliance with the rights attached by these articles of incorporation to the different classes of Shares.

H. Final clause - Governing law

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.”

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31st March 2011.

Subscription and Payment

All of the two million six hundred and forty-one thousand seven hundred and twenty-seven (2,641,727) Ordinary Shares and the ten thousand (10,000) MRPS have been subscribed by Lion/Polaris Lux Topco S.à r.l., prenamed, and fully paid-up by a contribution in kind (the “Contribution”) consisting in the transfer to the Company of the following securities issued by Lion/Polaris Lux 1 S.à r.l., representing the entire share capital of the latter company:

- ten thousand (10,000) mandatory redeemable preferred shares;
 - four hundred thirty-one thousand six hundred seventy-one (431,671) class A1 ordinary shares;
 - four hundred thirty-one thousand six hundred seventy-one (431,671) class A2 ordinary shares;
 - four hundred thirty-one thousand six hundred seventy-one (431,671) class A3 ordinary shares;
 - four hundred thirty-one thousand six hundred seventy-one (431,671) class A4 ordinary shares;
 - four hundred thirty-one thousand six hundred seventy-one (431,671) class A5 ordinary shares;
 - four hundred thirty-one thousand six hundred seventy-one (431,671) class A6 ordinary shares;
 - one (1) class B preferred share;
 - ten thousand five hundred fifty (10,550) class C1 preferred shares;
 - forty-one thousand one hundred fifty (41,150) class C2 preferred shares;
- each of such securities having a par value of one euro (EUR 1).

The total value of the Contribution of six hundred and fifty million one hundred and forty-two thousand two hundred and ninety-seven euros and seventy cents (EUR 650,142,297.70) will be allocated as follows: two million six hundred and fifty-one thousand seven hundred and twenty-seven euros (EUR 2,651,727) will be allocated to the share capital and six hundred and forty-seven million four hundred and ninety thousand five hundred and seventy euros and seventy cents (EUR 647,490,570.70) will be allocated to the share premium account, out of which an amount of three hundred and eighty-five million nine hundred and sixty thousand three hundred and seventy-eight euros and sixty-four cents (EUR 385,960,378.64) will be allocated to the MRPS Premium Account.

The value of the above Contribution is based on a report issued by PricewaterhouseCoopers, a société à responsabilité limitée having its registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, as at 5 November 2010, annexed hereto.

The conclusion of the report is the following: “Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart.”

The above mentioned report after having been initialled by the notary and the proxyholder of the appearing party will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The shareholder declares that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without any restriction or limitation

and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately six thousand six hundred euros (EUR 6,600.-).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and considering itself as fully convened, has thereupon passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

2. The following persons are appointed directors of the Company:

- Mr. Jan SCHUSTER, born on 7 April 1979 in Troisdorf, Germany, having his professional address at 21 Grosvenor Place, London SW1X 7HF, England, as director A;

- Mr. Fabrice NOTTIN, born on 24 August 1978 in Paris, France, having his professional address at 21 Grosvenor Place, London SW1X 7HF, England, as director A;

- Mr. Johan DEJANS, born on 17 November 1966 in Aarschot, Belgium, having his professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, as director B;

- Mr. Richard BREKELMANS, born on 12 September 1960 in Amsterdam, the Netherlands, having his professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, as director B; and

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.336, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, represented by its permanent representative Mr. Johan DEJANS, as director B.

3. The term of office of the directors shall end at the general meeting called to approve the annual accounts for the financial year ending on 31st March 2015.

4. The following person is appointed as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company with immediate effect and for a period ending at the annual general meeting called to approve the annual accounts of the Company for the financial year ending 31st March 2011:

PricewaterhouseCoopers, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65.477 having its registered office at 400, Route d'Esch, B.P. 1443 L-1014 Luxembourg.

To the extent applicable, the board of directors of the Company is empowered to enter into any agreement with the independent auditor in connection with the above appointment.

It is acknowledged that, in accordance with article 19 of the articles of association of the Company, the institution of the statutory auditor is suppressed further to the above appointment of the independent auditor of the Company.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Lion/Polaris Lux Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Fanny KINDLER, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à Luxembourg, le cinq novembre 2010.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe conformément aux présentes une société anonyme sous la dénomination de Picard PIKco S.A. (la «Société»), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portfolio.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision de l'administrateur unique ou, dans le cas où il y a plusieurs administrateurs, par décision du conseil d'administration.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision de l'administrateur unique ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil d'administration.

Au cas où l'administrateur unique ou le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra provisoirement être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Les détenteurs d'actions, d'obligations ou de titres représentatifs de dette nominatifs émis par la Société ne peuvent requérir leur conversion en actions, obligations ou titres représentatifs de dette au porteur.

B. Capital social - Actions

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à deux millions six cent cinquante et un mille sept cent vingt-sept euros (EUR 2.651.727) représenté par deux millions six cent quarante et un mille sept cent vingt-sept (2.641.727) actions ordinaires («Actions Ordinaires») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et dix mille (10.000) actions préférentielles de rachat obligatoire («MRPS») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (ensemble avec les Actions Ordinaires, les «Actions»). A chaque Action Ordinaire est accordé un vote lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Les MRPS sont des actions sans droit de vote selon l'article 44 de la Loi. Toutes les actions émises le sont sous forme nominative.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 7.

7.1 Toutes les MRPS émises par la Société sont des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la Loi. Sous réserve de ce qui est mentionné dans le présent document ou dans tout autre contrat entré en vigueur entre les actionnaires et la Société, les MRPS émises et entièrement libérées seront rachetables (a) à la demande de la Société conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la Loi, et (b) dans tous les cas, après dix (10) ans à compter de la date d'émission des MRPS (la «Date de Rachat Obligatoire»). Le rachat devra se dérouler conformément à la décision du conseil d'administration.

7.2 Toute prime d'émission payée par tout actionnaire lors de l'émission des nouvelles MRPS, sera affectée à une réserve spéciale créée exclusivement pour les MRPS (le «Compte Prime de MRPS»).

7.3 Le rachat des MRPS ne pourra être réalisé qu'en utilisant les sommes disponibles pour la distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y compris la réserve extraordinaire constituée avec les fonds reçus par la Société telle que la prime d'émission) ou le produit de la nouvelle émission réalisée dans le but de ce rachat.

7.4 Les MRPS donneront droit à deux catégories de dividendes préférentiels comme suit:

(a) un dividende préférentiel et cumulatif aux taux annuel de 1% de la valeur nominale des MRPS, qui s'accumulera quotidiennement et sera calculé sur la base supposée de 360 jours par an (le «Premier Dividende Préférentiel»);

(b) un second dividende préférentiel et cumulatif (le «Second Dividende Préférentiel») équivalent à tout revenu reçu et/ou accumulé par la Société (exempt de toute retenue d'impôt) en relation avec les «parts sociales préférentielles de rachat obligatoire» émises à la Société par sa filiale Lion/Polaris Lux 1 S.à r.l. (les «Luxco 1 MRPS») au cours de l'année fiscale correspondante de la Société, moins:

(i) tous les coûts et dépenses de la Société – sauf impôt – enregistrés durant l'année fiscale concernée conformément au GAAP Luxembourgeois, dans la mesure où ils concernent les Luxco 1 MRPS; et

(ii) le Premier Dividende Préférentiel tel que calculé pour l'année fiscale correspondante.

7.5 Les MRPS sont dépourvues de droit de vote. Conformément à l'article 46 de la Loi, les actionnaires des MRPS ont néanmoins le droit de voter lors de toute assemblée générale convoquée pour traiter les sujets suivants:

- l'émission de nouvelles actions détenant des droits préférentiels;
- la détermination du dividende préférentiel cumulatif attaché aux actions sans droit de vote;
- la conversion des MRPS en Actions Ordinaires;
- la réduction du capital social de la Société;
- tout changement de l'objet social de la Société;
- l'émission d'obligations convertibles;
- la dissolution de la Société avant son terme;
- la transformation de la Société en une société de forme sociale différente.

Les propriétaires des MRPS doivent avoir les mêmes droits de vote que les propriétaires des Actions Ordinaires lors des assemblées, dans l'hypothèse où, malgré l'existence de profits disponibles à cette fin, le Premier Dividende Préférentiel (tel que défini ci-dessus) n'aurait pas été payé en totalité pour quelque raison que ce soit sur une période de deux années fiscales successives et jusqu'à ce que les dividendes cumulatifs ne soient entièrement payés.

7.6 Sous réserve de dispositions contraires dans (i) les présents statuts ou (ii) dans un contrat écrit entré en vigueur entre la Société et les actionnaires, le prix de rachat de chaque MRPS doit être égal à (a) la valeur nominale totale de toutes les MRPS plus la part de la balance du Compte Prime de MRPS (le «Capital Notionnel») (b) divisé par le nombre des MRPS non encore rachetées à la date de rachat.

La Société ne peut racheter les MRPS avant le remboursement total de tout montant dû en relation avec les Luxco 1 MRPS.

Si la Société n'est pas autorisée par la Loi à racheter toutes les MRPS à leur Date de Rachat Obligatoire, la Société doit racheter le nombre maximum de MRPS que la Société est autorisée à racheter. Ce rachat sera réalisé sur une base proportionnelle par chaque propriétaire de MRPS.

La Société peut racheter ses Actions Ordinaires dans les limites établies par la Loi. Cependant, le rachat des Actions Ordinaires est sujet à un rachat préalable de toutes les MRPS.

Sous réserve de tout contrat entré en vigueur entre les actionnaires et la Société, au moins quinze (15) jours avant la date de rachat, une notification devra être envoyée par courrier électronique ou par coursier de renommée internationale, à chaque actionnaire nominatif de MRPS rachetables, à sa dernière adresse connue dans le registre des actionnaires de la Société, notifiant ce propriétaire du nombre de MRPS rachetables, spécifiant la date de rachat, le prix de rachat, les procédures nécessaires pour soumettre les MRPS à la Société pour le rachat et l'évaluation du prix de rachat, tel que défini dans cette section. Chaque propriétaire de MRPS rachetable doit abandonner le(s) éventuel(s) certificat(s), émis en relation avec ces MRPS à la Société. Le prix de rachat de ces MRPS doit être payé à l'ordre des personnes dont le nom apparaît sur le registre des actionnaires en tant que propriétaire de ce compte bancaire.

7.7 Les propriétaires des MRPS sont subordonnés à tous types de créanciers mais seniors aux Actions Ordinaires ou tout autre type d'actions.

7.8 Les MRPS rachetées ne portent aucun droit de vote et n'ont aucun droit de recevoir des dividendes ou des produits de la liquidation. En cas de liquidation de la Société, chaque propriétaire de MRPS aura droit au remboursement du pourcentage du Capital Notionnel sous les conditions établies par les présents statuts.

Après paiement de toutes les dettes et obligations externes de la Société ou dépôt des fonds à cet effet, chaque propriétaire de MRPS aura un droit préférentiel de paiement et aura droit au remboursement du pourcentage du Capital Notionnel attribuable aux MRPS détenu par lui dans la Société et, soumis aux termes des présents statuts, à un montant payable en espèces ou en nature égal à ses éventuels Premier et Second Dividendes Préférentiels accumulés et non libérés. Si la Société ne peut pas payer ces montants en totalité à tous les propriétaires de MRPS, le paiement sera réalisé proportionnellement à chaque MRPS et chaque propriétaire de MRPS.

7.9 Un montant équivalent à la valeur nominale, ou, en son absence, la valeur comptable, de toutes les MRPS rachetables devra être inclus dans une réserve qui ne pourra être distribuée aux actionnaires sauf en cas de réduction du capital social souscrit; la réserve ne pourra être utilisée qu'en cas d'augmentation du capital social souscrit par capitalisation des réserves. Cette réserve n'est pas requise en cas de rachat utilisant le produit d'une nouvelle émission réalisée dans le but de mener à bien ce rachat.

Art. 8. La Société pourra avoir un ou plusieurs actionnaires. Au sein de chaque classe d'Actions (Actions Ordinaires et MRPS), un droit d'actionnaire sur les actifs et passifs de la Société attachés à cette classe devra être proportionné au nombre d'Actions détenu par lui/elle. Le décès, l'interdiction, la dissolution la faillite, ou l'insolvabilité de l'un des actionnaires ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

Art. 9. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications requises par la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre pourront être délivrés et signés par deux administrateurs ou par l'administrateur unique selon le cas.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Les copropriétaires indivis d'actions devront désigner un mandataire unique pour les représenter à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Les Actions Ordinaires et les MRPS sont librement cessibles sous réserve des dispositions de la Loi.

Toute cession d'actions deviendra opposable à la Société et aux tiers (i) par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, ou (ii) par la Société à la notification de la cession ou lors de l'acceptation de la cession par la Société.

C. Assemblées générales des actionnaires - Résolution de l'actionnaire unique

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Si la Société a seulement un actionnaire, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires et agira en conséquence; toute référence faite dans ces statuts à «l'assemblée générale des actionnaires» devra être interprétée comme désignant l'actionnaire unique, en fonction du contexte, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés devront être exercés par l'actionnaire unique.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration ou, selon le cas, par son administrateur unique ou par les commissaires aux comptes. Elle sera également convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. De plus un ou plusieurs actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Cette demande devra être adressée au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, peut immédiatement reporter une assemblée générale des actionnaires en cours jusqu'à une période maximale de quatre (4) semaines. Toute assemblée générale des actionnaires en cours sera ajournée sur demande d'un ou plusieurs actionnaire(s) représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société.

L'avis de convocation pour toute assemblée générale des actionnaires indiquera l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sera envoyée à chaque actionnaire par lettre recommandée avec accusé de réception au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable ou publication.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi de septembre à quinze (15) heures. Si ce jour est un jour férié légal l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans leurs avis de convocation respectifs.

Les quorums et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées générales des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les statuts.

Tout actionnaire participant à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence, ou par d'autres moyens de communication permettant à la personne de s'identifier, est considéré comme étant présent aux fins de calcul des quorums et des votes, sous réserve que ces moyens de communication soient disponibles au lieu où se tient l'assemblée. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à

cette assemblée de s'entendre les unes les autres de manière continue et garantir une participation effective de toutes ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à un vote. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire. Le conseil d'administration ou, selon le cas, l'administrateur unique, peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. Sauf disposition légale ou statutaire contraire, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés et aucun quorum n'est requis.

Les actionnaires ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société.

Toute autre modification des statuts nécessite une majorité de deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée générale à laquelle plus de la moitié du capital social est présent ou représenté. Dans le cas où la seconde condition n'est pas satisfaite, une seconde assemblée pourra être convoquée conformément à l'article 67-1 de la Loi, qui pourra délibérer quelle que soit la proportion du capital représenté et à laquelle les résolutions des actionnaires seront adoptées à la majorité d'au moins deux tiers des votes valablement exprimés. Les votes exprimant une abstention ne seront pas pris en compte pour établir un quorum et une majorité. Les résolutions des actionnaires prises lors de toute assemblée générale feront l'objet d'un procès-verbal par écrit.

D. Le conseil d'administration

Art. 14. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, si la Société est constituée d'un actionnaire unique, ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un administrateur unique jusqu'à la tenue de la première assemblée générale des actionnaires suivant la date à laquelle il est constaté que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire. L'administrateur(s) sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, qui fixera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les actionnaires pourront décider que les administrateurs seront désignés «Administrateur A» ou «Administrateur B».

Les administrateurs, ou l'administrateur unique, selon le cas, seront/sera élu(s) à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Les administrateurs, ou selon le cas, l'administrateur unique, pourront être réélus pour des mandats consécutifs.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Une telle personne morale ne peut révoquer son représentant permanent qu'en désignant simultanément un successeur.

En cas de vacance d'une place d'administrateur à la suite d'un décès, de démission ou autre, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, dans des conditions prévues par la Loi.

Art. 15. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou, selon le cas, de l'administrateur unique et de l'assemblée générale des actionnaires

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil d'administration se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement.

Le président présidera toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion de ce conseil d'administration ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les réunions du conseil d'administration peuvent également être tenues par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication, permettant aux personnes participant à cette réunion (i) de s'entendre les unes les autres de manière continue et (ii) garantir une participation simultanée de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion ainsi tenue sera censée avoir eu lieu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins deux administrateurs, parmi lesquels au moins un Administrateur A et un Administrateur B, sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration. Nonobstant ce qui précède, le quorum ne pourra être atteint que si la majorité des administrateurs présents à la réunion ne sont pas des résidents fiscaux du Royaume-Uni.

Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion, et en cas d'égalité des votes aucun administrateur, et ce compris le président, n'aura de voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 16. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs ou par toute personne habilitée à cet effet par le conseil d'administration.

Art. 17. Le conseil d'administration ou selon le cas, l'administrateur unique, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatif à son objet. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non agissant seuls ou conjointement conformément à l'article 60 de la Loi. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration ou, selon le cas, de l'administrateur unique.

La Société pourra également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 18. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B, ou dans tous les cas par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'administrateur unique ou, selon le cas, par le conseil d'administration ou, par la Société dans les limites de cette autorisation.

E. Surveillance de la société

Art. 19. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, sa/leur rémunération et la durée de ses/leurs mandat(s), qui ne pourra excéder six ans.

L'institution du commissaire aux comptes est supprimée si un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés sont nommés conformément à l'article 69 (1) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

F. Exercice social - bénéfices

Art. 20. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} avril de chaque année et se terminera le 31 mars de l'année suivante.

Art. 21. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fond de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Le solde est à la libre disposition des actionnaires sur recommandation de l'administrateur unique ou du conseil d'administration. Chaque action donne droit à la même fraction de ce solde.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

G. Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'actionnaire unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des actionnaires, décidant de la dissolution

et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf décision contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires en proportion des actions détenues par eux dans la Société.

H. Dernière clause - Loi applicable

Art. 23. Pour tous ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.»

Dispositions transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 mars 2011.

Souscription et Libération

Toutes les deux millions six cent quarante et un mille sept cent vingt-sept (2.641.727) Actions Ordinaires et les dix mille (10.000) MRPS dont été souscrites par Lion/Polaris Lux Topco S.à r.l., prénommée, et ont été entièrement payées par un apport en nature («l'Apport») constitué par le transfert à la Société des titres suivants émis par Lion/Polaris Lux 1 S.à r.l., représentant la totalité du capital social de cette dernière:

- dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de rachat obligatoire;
 - quatre cent trente et un mille six cent soixante et onze (431.671) parts sociales ordinaire de classe A1;
 - quatre cent trente et un mille six cent soixante et onze (431.671) parts sociales ordinaire de classe A2;
 - quatre cent trente et un mille six cent soixante et onze (431.671) parts sociales ordinaire de classe A3;
 - quatre cent trente et un mille six cent soixante et onze (431.671) parts sociales ordinaire de classe A4;
 - quatre cent trente et un mille six cent soixante et onze (431.671) parts sociales ordinaire de classe A5;
 - quatre cent trente et un mille six cent soixante et onze (431.671) parts sociales ordinaire de classe A6;
 - une (1) classe de parts sociales préférentielle B;
 - dix mille cinq cent cinquante (10,550) classes de parts sociales préférentielles C1;
 - quarante et un mille cent cinquante (41.150) classe de parts sociales C2;
- chacun de ces titres ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

Le valeur totale de l'Apport de six cent cinquante millions cent quarante-deux mille deux cent quatre-vingt-dix-sept euros et soixante-dix cents (EUR 650.142.297,70) est allouée de la manière suivante: deux millions six cent cinquante et un mille sept cent vingt-sept euros (EUR 2.651.727) seront alloués au capital social et six cent quarante-sept millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cent soixante-dix euros et soixante-dix cents (EUR 647.490.570,70) seront alloués à la prime d'émission, dont une somme de trois cent quatre-vingt-cinq millions neuf cent soixante mille trois cent soixante-dix-huit euros et soixante-quatre cents (EUR 385,960,378.64) sera allouée au Compte Prime de MRPS.

La valeur de l'apport est basée sur un rapport émis par PricewaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, daté du 5 novembre 2010 annexé au présent acte.

La conclusion du rapport est la suivante: "Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart."

Le rapport susmentionné, après avoir été paraphé par le notaire et les mandataires de la comparante, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'actionnaire unique déclare que l'apport est libre de tout gage, droit de rétention ou frais, tel quel, et qu'il ne subsiste aucune entrave au libre transfert de l'apport à la Société, sans restrictions ou limitations et que des instructions valides ont été données pour entreprendre toutes les notifications, inscriptions, ou toute autres formalités nécessaires à la réalisation d'un transfert valable de l'apport à la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare ici avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et affirme expressément qu'elles ont été remplies.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à six mille six cents euros (EUR 6.600,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et se considérant dûment convoquée, a par la suite pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

- Monsieur Jan SCHUSTER, né le 7 avril 1979 à Troisdorf, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 21 Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF, Angleterre, en tant que administrateur A;
- Monsieur Fabrice NOTTIN, né le 24 août 1978, à Paris, France, ayant son adresse professionnelle au 21 Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF, Angleterre, en tant que administrateur A;
- Monsieur Johan DEJANS, né le 17 novembre 1966 à Aarschot, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que administrateur B;
- Monsieur Richard BREKELMANS, né le 12 septembre 1960, ayant son adresse professionnelle 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que administrateur B; et
- "ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Monsieur Johan DEJANS, en tant que administrateur B.

3. Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires convoquée pour délibérer sur les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 mars 2015.

4. La personne suivante a été nommée auditeur indépendant (réviseur d'entreprise agréé) de la Société avec effet immédiat et pour une période qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires convoquée pour délibérer sur les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 mars 2011:

PricewaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, ayant son siège social au 400, route d'Esch, BP 1443 L-1014 Luxembourg.

En outre, le conseil d'administration de la Société est habilité à signer tout contrat avec l'auditeur indépendant ayant un rapport avec la nomination ci-dessus.

Il est admis que, en vertu de l'article 19 des statuts de la Société, l'institution d'un commissaire aux comptes est supprimée à la suite de la nomination ci-dessus d'un auditeur indépendant de la Société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparant(e) et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparant(e), connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparant(e) a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. KINDLER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 novembre 2010. LAC/2010/49039. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149148/756.

(100171138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

ProjektPlus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 6, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 135.616.

L'an deux mil dix, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Elke THAMM, salariée, née à Mainz (Allemagne) le 14 mars 1965, demeurant à D-54331 Oberbillig, Im Pieter, 13.

Cette comparante a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- La comparante est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée «ProjektPlus S.à r.l.», avec siège social à L-5681 Dalheim, 16, Waasserklapp, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 8 janvier 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 426 du 19 février 2008,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 135.616.

II.- Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associée unique Madame Elke THAMM, prénommée.

III.- Madame Elke THAMM, prénommée, représentant comme seule et unique associée l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de L-5681 Dalheim, 16, Waasserklapp, à L-6730 Grevenmacher, 6, Grand-rue, et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Grevenmacher.»

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de six cents euros (EUR 600,-) est à charge de la société qui s'y oblige, l'associée unique en étant solidairement tenue envers le notaire.

V.- La comparante élit domicile au siège de la société.

VI.- L'associée déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être la bénéficiaire réelle de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits ayant servi à la conclusion de la présente opération n'ont pas provenu d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou d'actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme), respectivement que la société ne se livre pas à des activités ci-dessus émargées.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'elle connue à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Elke THAMM, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 octobre 2010. Relation: LAC/2010/45973. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 octobre 2010.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2010146365/47.

(100167381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Euroconsultants International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 113.966.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of September.

Before M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "EUROCONSULTANTS INTERNATIONAL S.A.", (the "Company"), with registered office in L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 113.966, incorporated by deed of the undersigned notary on the 19th of January 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 869 of the 3rd of May 2006,

and the articles of association have been modified pursuant to deeds of the officiating notary:

- on the 16th of March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1316 of the 29th of June 2007,

- on the 2nd of April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1371 of the 5th of July 2007, and

- on the 1st of August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2234 of the 8th of October 2007.

- on the 7th of April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1177 of the 15th of May 2008.

The meeting is presided by Mr. Christian ZOIS, economist, professionally residing in L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München

The Chairman appoints as secretary Mr Dimitris ZOIS, employee, residing professionally in L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

The meeting elects as scrutineer Mr Dimitris ZOIS, employee, professionally residing in L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the social purpose by abandonment of the statute of holding company governed by the law of July 31st, 1929, by transforming the company into fully taxable one of financial participations, with effect at the day of the deed.
2. Subsequent amendment of article 4 and 14 of the articles of association, in order to give it the following wording:

" **Art. 4.** The purpose of the company is the holding of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange, or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The company may develop and acquire patents, trademarks, and other rights deriving from these patents, trademarks or complementary thereto and manage them by sale, transfer, licensing or otherwise.

The company may, however, participate in the establishment and development of any financial, industrial, or commercial enterprise with particular reference to consulting business in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every assistance whether by way of loans, guarantees, or otherwise.

The company may express interest, by all means (in any way like cash, merger, taking participations, absorption, financial intervention or in any other way) for any business, institution or company having a similar or identical object or considered to facilitate, even indirectly, the achievement of its object.

The company may procure and manage for its own account or for the account of third parties, or its participations in Luxembourg and abroad, assistance and counseling to companies, associations, partnerships, public enterprises or individuals of profit or non-profit character, of public and/or private character. The company may, for their account, conduct studies in various economic sectors and assist them by providing counseling for their economic and financial development projects.

The company can conclude any contract relating to management, control and counseling with associated companies.

The company may borrow in any form and may issue bonds and debentures. In general, the company may adopt any control and supervisory measures and carry out any commercial, industrial and financial activity which it might deem useful for the accomplishment of its purposes."

« **Art. 14.** The law of August 10, 1915 as amended shall apply in so far as these articles do not provide for the contrary. For any points not covered by the present articles, reference should be made to the provisions of the above law.»

3. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

First resolution

The meeting decides to abandon the statute of holding company governed by the law of July 31st, 1929 and to transform the Company into fully taxable one of financial participations, with effect at the day of the deed.

Second resolution

The meeting decides to modify in consequence of the foregoing resolution article 4 and 14 of the articles of association which shall have the following wording:

" **Art. 4.** The purpose of the company is the holding of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange, or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The company may develop and acquire patents, trademarks, and other rights deriving from these patents, trademarks or complementary thereto and manage them by sale, transfer, licensing or otherwise.

The company may, however, participate in the establishment and development of any financial, industrial, or commercial enterprise with particular reference to consulting business in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every assistance whether by way of loans, guarantees, or otherwise.

The company may express interest, by all means (in any way like cash, merger, taking participations, absorption, financial intervention or in any other way) for any business, institution or company having a similar or identical object or considered to facilitate, even indirectly, the achievement of its object.

The company may procure and manage for its own account or for the account of third parties, or its participations in Luxembourg and abroad, assistance and counseling to companies, associations, partnerships, public enterprises or individuals of profit or non-profit character, of public and/or private character. The company may, for their account, conduct studies in various economic sectors and assist them by providing counseling for their economic and financial development projects.

The company can conclude any contract relating to management, control and counseling with associated companies.

The company may borrow in any form and may issue bonds and debentures. In general, the company may adopt any control and supervisory measures and carry out any commercial, industrial and financial activity which it might deem useful for the accomplishment of its purposes."

« **Art. 14.** The law of August 10, 1915 as amended shall apply in so far as these articles do not provide for the contrary. For any points not covered by the present articles, reference should be made to the provisions of the above law.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EUROCONSULTANTS INTERNATIONAL S.A.", (ci-après dénommée la "Société"), avec siège social à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113.966, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 869 du 3 mai 2006,

et les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 16 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1316 du 29 juin 2007,
- en date du 2 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1371 du 5 juillet 2007,
et

- en date du 1^{er} août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2234 du 8 octobre 2007.

- en date du 7 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1177 du 15 mai 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian ZOIS, économiste, demeurant professionnellement à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Dimitris ZOIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dimitris ZOIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social par abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, pour transformer la Société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte.

2. Modification subséquente des articles 4 et 14 des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut développer et acquérir des brevets, des marques déposées, et autres droits découlant de ces brevets, marques déposées ou pouvant les compléter, et de les gérer par voie de vente, de cession, licence ou autrement.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La société peut manifester par tous les moyens (sous toutes les formes comme de l'argent, de fusion, de la prise des participations, par absorption, par intervention financière ou de toute autre manière) un intérêt, pour toute opération du marché, institution ou sociétés, ayant un objet similaire ou identique ou envisagée pour faciliter, directement ou indirectement, la réalisation de son objet.

La société peut acquérir et de gérer pour son propre compte ou pour le compte de tiers, ou pour ses participations à Luxembourg et à l'étranger, assistance et conseils aux entreprises, associations, sociétés, entreprises publiques ou les particuliers de but lucratif ou à caractère de but non lucratif, de caractère public et/ou le caractère privé. La société peut, pour son compte, effectuer des études dans divers secteurs économiques et les aider en leur fournissant des conseils pour leurs projets de développement économique et financière.

La société peut conclure tout contrat relatif à la gestion, de contrôle et de conseil avec des sociétés associées.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

« **Art. 14.** Les dispositions de la loi du 10 août 1915 tel que modifié sont applicables, pour tous les points non réglés aux présents statuts.»

3 Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et de transformer la Société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte.

Deuxième résolution

L'assemblée décide en conséquence de ce qui précède de modifier les articles 4 et 14 des statuts pour leur donner la teneur suivante :

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut développer et acquérir des brevets, des marques déposées, et autres droits découlant de ces brevets, marques déposées ou pouvant les compléter, et de les gérer par voie de vente, de cession, licence ou autrement.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La société peut manifester par tous les moyens (sous toutes les formes comme de l'argent, de fusion, de la prise des participations, par absorption, par intervention financière ou de toute autre manière) un intérêt, pour toute opération du marché, institution ou sociétés, ayant un objet similaire ou identique ou envisagée pour faciliter, directement ou indirectement, la réalisation de son objet.

La société peut acquérir et de gérer pour son propre compte ou pour le compte de tiers, ou pour ses participations à Luxembourg et à l'étranger, assistance et conseils aux entreprises, associations, sociétés, entreprises publiques ou les particuliers de but lucratif ou à caractère de but non lucratif, de caractère publique et / ou le caractère privé. La société peut, pour son compte, effectuer des études dans divers secteurs économiques et les aider en leur fournissant des conseils pour leurs projets de développement économique et financière.

La société peut conclure tout contrat relatif à la gestion, de contrôle et de conseil avec des sociétés associées.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

« **Art. 14.** Les dispositions de la loi du 10 août 1915 tel que modifié sont applicables, pour tous les points non réglés aux présents statuts.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christian ZOIS, Dimitris ZOIS, , Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 octobre 2010. Relation GRE/2010/3349. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 2 novembre 2010.

Référence de publication: 2010144286/223.

(100165992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Jeppsson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 74.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

Référence de publication: 2010144325/10.

(100166290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Knollwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 127.133.

Les comptes annuels rectifiés au 09 avril 2009, déposés au 05.11.2009 sous la référence n°LO90170300.05 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Knollwood S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010144328/13.

(100165762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Le Traditionel Moderne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-4515 Differdange, 16, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 124.388.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire du 02 novembre 2010, a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

- décide de transférer l'adresse du siège social de la société de:

L-4540 DIFFERDANGE 9, rue Dicks Lentz à

L-4515 DIFFERDANGE 16, rue Zénon Bernard

Differdange, le 02 novembre 2010.

Référence de publication: 2010144335/14.

(100166159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

WPP Luxembourg IH 2001 Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 7.555.470,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.527.

—
Extrait des résolutions prises par les associés de la Société le 29 octobre 2010

Les associés ont décidé de nommer comme gérant de la Société Anne Ehrismann, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, avec effet au 26 octobre 2010 pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est composé, à compter du 26 octobre 2010, comme suit:

- Monsieur Thierry Lenders;
- Monsieur Emile van Popering;
- Monsieur Lennart Stenke;
- Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen;
- Monsieur Michel de Bodt;
- Monsieur Peter Gerrard;
- Monsieur Marc Feider; et
- Madame Anne Ehrismann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg IH 2001 Holdings S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010146117/25.

(100167931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Knollwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 127.133.

—
Les comptes annuels au 9 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Knollwood S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010144329/12.

(100166307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Khana Khazana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17B, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 113.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Référence de publication: 2010144330/10.

(100166356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

La Société de Placement International à Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 50.069.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.11.2010.

Pour LA SOCIETE DE PLACEMENT INTERNATIONAL A LUXEMBOURG S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Maréchal-Gerlaxhe / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010144337/15.

(100165818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

KKB Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 67.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

Référence de publication: 2010144331/10.

(100166291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Koike S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 96.570.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 02/11/2010.

Référence de publication: 2010144332/10.

(100166331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

KORTO GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 32.016.

Les comptes annuels rectificatif au 31.12.2009 (rectificatif du dépôt des comptes annuels 2009 déposé le 12/08/2010 no L100125228) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010144333/10.

(100165808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Leisure Park Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.089.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60055 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010144338/10.

(100166028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Loceurope S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 118.839.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 28 octobre 2010, que la liquidation de la société, décidée en date du 16 septembre 2010, a été clôturée et que LOCEUROPE S.A. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 02.11.2010.

Pour: LOCEUROPE S.A.

Société anonyme liquidée

Pour le Liquidateur: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Isabelle Maréchal-Gerlaxhe / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010144342/19.

(100165817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Leuchten Web S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.958.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010144341/9.

(100166035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Lux Sphere Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1272 Luxembourg, 23, rue de Bourgogne.

R.C.S. Luxembourg B 154.008.

En vertu du contrat de cession de parts sociales du 25 octobre 2010, il résulte que:

Monsieur Philippe Rousseau, agent d'assurances, né à Libourne (France) le 16 mars 1969, demeurant à L-7243 Bereldange, 62, Rue du Dix Octobre a transféré les 50 parts sociales qu'il détenait dans la société à Monsieur Jean-Pierre Estgen.

Suite à cette cession de parts sociales sous seing privée en date du 25 octobre 2010, les parts sociales de la société sont réparties comme suit :

Monsieur Jean-Pierre Estgen	75 parts sociales
Monsieur Jean-Marc Estgen	25 parts sociales
Total	100 parts sociales

Certifié sincère et conforme
Lux Sphere Invest S.à r.l.
Signatures

Référence de publication: 2010144344/19.

(100166280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Lux and Sole International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.018.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 02 novembre 2010.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2010144343/10.

(100166072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Lux Sphere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1272 Luxembourg, 23, rue de Bourgogne.

R.C.S. Luxembourg B 154.241.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 octobre 2010

1. La démission de Mr. Philippe Rousseau en sa qualité d'administrateur est acceptée.

2. Madame Marie-Françoise Estgen-Bondarczyk, sans emploi, née le 25.03.1952 à Giraumont (F), demeurant à F-26130 St. Paul Trois Châteaux, Quartier les Lonnes est nommée en tant que nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Certifié sincère et conforme
Lux Sphere S.A.

Référence de publication: 2010144345/14.

(100166281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Lux-Fiduciaire Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 49.280.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144346/10.

(100165801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Melchior CDO I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 79.144.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en son siège en date du 18 octobre 2010:

- acceptation de la démission de Monsieur Robert Jan Schol en tant qu'administrateur avec effet au 18 octobre 2010;
et

- nomination en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 18 octobre 2010, Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2010144563/21.

(100164285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Luxange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7224 Walferdange, 6, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 80.966.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2010144347/10.

(100166073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Luxfenster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-4530 Differdange, 10, avenue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.491.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 2010, a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

1 – Monsieur RIBEIRO OLIVEIRA Domingos , associé unique et gérant technique, demeurant à L-4530 Differdange, 10, Avenue Charlotte

est présent et représente l'intégralité du capital social de la société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris la résolution suivante:

- décide de transférer l'adresse du siège social de la société de:

L-4540 DIFFERDANGE 96, rue Dicks Lentz à

L-4530 DIFFERDANGE 10, Avenue Charlotte

Differdange, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010144348/18.

(100165790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

PG Airport Prague S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.818.

Extrait des décisions prises par les actionnaires en date du 26 octobre 2010

1. M. Jean François Van Hecke a démissionné de son mandat de gérant A.

2. La société à responsabilité limitée Panattoni Luxembourg Directorship Sarl, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 144.945, ayant son siège social au 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été nommée comme gérante A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

PG Airport Prague Sarl

Olivier Marbaise

Gérant

Référence de publication: 2010144391/16.

(100166134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

WPP Luxembourg YMC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 85.331.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 29 octobre 2010

L'associé unique a décidé de nommer comme gérant de la Société Anne Ehrismann, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, avec effet au 26 octobre 2010 pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est composé, à compter du 26 octobre 2010, comme suit:

- Monsieur Thierry Lenders;
- Monsieur Emile van Popering;
- Monsieur Lennart Stenke;
- Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen;
- Monsieur Michel de Bodt;
- Monsieur Peter Gerrard;
- Monsieur Marc Feider; et
- Madame Anne Ehrismann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg YMC S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010146119/25.

(100167933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

MobiGolf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 44.049.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

Référence de publication: 2010144352/10.

(100166295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Magenta Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.592.

—
Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 1^{er} octobre 2010

Résolution unique:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale statutaire annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAGENTA HOLDING S.A

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateurs

Référence de publication: 2010144353/18.

(100165738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Hoist Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 59.947.

—
Extrait des résolutions prises par assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 27 octobre 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 octobre 2010 que:

- Maître René Faltz a été révoqué comme administrateur de classe A de la Société
- Monsieur Mikael Wirén, Nybrogatan 15, SE-11148 Stockholm, Suède, et Monsieur Erik Fällström, 9, Berkeley Street, London W1J 8DW, Angleterre, ont été réélus administrateurs B de la Société jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2015
- Monsieur Lennart Stenke, 160, route de Thionville, L-2610 Luxembourg a été réélu administrateur A et administrateur délégué de la Société jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2015
- le siège social de la Société a été transféré du 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
- Lomac-Luxembourg Offshore Management Company S.A. a été révoqué comme commissaire aux comptes
- Mirador S.A., 160, route de Thionville, L-2610 Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2015

La Société a été informée des changements d'adresses de Monsieur Lennart Stenke, administrateur A de la Société, au 160, route de Thionville, L-2610 Luxembourg, de Monsieur Mikael Wirén, administrateur B de la Société, au Nybrogatan 15, SE-11148 Stockholm, Suède, et de Monsieur Erik Fällström, administrateur B de la Société, au 9, Berkeley Street, London W1J 8DW, Angleterre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Un Mandataire

Référence de publication: 2010145900/26.

(100167192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Malicar Finance S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 31.830.

—
Le Bilan au 31.03.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010144354/9.

(100165921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Energy Wood's S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3755 Rumelange, 34, rue Batty Weber.
R.C.S. Luxembourg B 156.310.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

A comparu:

Madame Francesca COTTONI, née le 2 juin 1943 à Nocera Umbra (Italie), demeurant à L-3755 RUMELANGE, 34, rue Batty Weber,

Laquelle partie comparante, a sollicité le notaire soussigné aux fins d'établir les Statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ENERGY WOOD'S S.A.».

Le siège social est établi dans la Commune de Rumelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'achat et la vente commerciale dans le domaine des matériaux en bois, tel pellettes, charbons de bois, bois à brûler, de même que l'exercice de toutes activités accessoires ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ci-avant.

En outre la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00) divisé en CENT (100) actions de trois cent dix (310,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Chaque référence contenue dans les présents statuts et faite au Conseil d'Administration est une référence à l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire et aussi longtemps que la société ne dispose que d'un seul actionnaire.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire, sinon par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 13. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée savoir Madame Francesca COTTONI, née le 2 juin 1943 à Nocera Umbra (Italie), demeurant à L-3755 RUMELANGE, 34, rue Batty Weber, déclare souscrire l'intégralité des actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mil onze.

Constataion

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cent euros (EUR 1.600,00).

Toutefois à l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et signataires des présentes reconnaissent être solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un et nommé administrateur unique pour une durée indéterminée:

Madame Francesca COTTONI, née le 2 juin 1943 à Nocera Umbra (Italie), demeurant à L-3755 RUMELANGE, 34, rue Barry Weber.

La société est engagée en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires par la seule signature individuelle de Madame Cottoni, prénommée.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée indéterminée:

Monsieur Yves VERRUCCI, né le 15 juillet 1966 à Esch/Alzette, numéro de matricule 1966 07 15 137, demeurant à L-3755 RUMELANGE, 34, rue Batty Weber.

3.- Le siège social est établi à L-3755 RUMELANGE, 34, rue Batty Weber.

DONT ACTE.

Le notaire instrumentant a encore rendu le comparant attentif au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Cottoni, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 octobre 2010. Relation: RED/2010/1553. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 28 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010145049/158.

(100165097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Globalport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 69.666.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of the month of October.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Me Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as a special proxy of Multinational Automated Clearing House S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 89.824 (the "Sole Shareholder"), by virtue of a proxy given under private seal dated 19 October 2010 which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith, being the sole shareholder of Globalport S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 69.666, incorporated by deed of Me Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg, on 7 May 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 534 of 13 July 1999 (the "Company").

The proxyholder declared and requested the notary to record:

I. That the subscribed capital of the Company is presently set at forty thousand Euro (€ 40,000).

II. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association of the Company and the financial standing of the Company.

III. That the Sole Shareholder is the sole holder of all the shares in issue in the Company representing the entirety of the share capital and that as sole shareholder of the Company declares explicitly to dissolve the Company.

IV. That the Sole Shareholder takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company known or unknown on the date of the present deed and that the liquidation of the Company is completed without prejudice to the fact that the Sole Shareholder assumes all the Company's liabilities.

V. That the shareholders' register of the Company has been cancelled.

VI. That the Sole Shareholder fully discharges each member of the board of managers of the Company for the due performance of his duties up to the date hereof.

VII. That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After having been read to the appearing person, who is known to the notary, by her surname, first name and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuvième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Multinational Automated Clearing House S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 89.824 (l'«Associé Unique»), en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 19 octobre 2010, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, étant l'Associé Unique de Globalport S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 69.666, constituée le 7 mai 1999 suivant acte reçu par Me Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 534 du 13 juillet 1999 (la «Société»).

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'enregistrer:

I. Que le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à quarante mille Euros (€ 40,000).

II. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société.

III. Que l'Associé Unique est le détenteur unique de toutes les parts sociales en émission dans la Société, représentant l'intégralité du capital social et qu'en tant qu'Associé Unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

IV. Que l'Associé Unique prends à sa charge tous les actifs et passifs connus ou inconnus de la Société dissoute à la date du présent acte et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait que l'Associé Unique répond personnellement de toutes les dettes de la Société.

V. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

VI. Que l'Associé Unique décharge entièrement chaque membre du conseil de gérance de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VII. Que les enregistrements et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Esteves, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13206. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 4 novembre 2010.

Référence de publication: 2010145892/85.

(100167415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Malicar Finance S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 31.830.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juillet 2010.

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Hugues DUMONT, né le 3 mars 1959 à Ixelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

MALICAR FINANCE S.A.

Référence de publication: 2010144355/14.

(100165922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Maxioma Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.810.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010144356/9.

(100165950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Nomisma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 130.634.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de NOMISMA S.A. tenue au siège social le 3 août 2010

Résolutions

1. L'assemblée approuve la modification de l'adresse de l'administrateur et administrateur délégué:

Monsieur Olivier de Wouters d'Oplinter

Rue Saint-Henri 90

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Belgique

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 15 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Solange Leurquin / Vincent Demeuse / Thomas de Wouters d'Oplinter

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2010144375/18.

(100165748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

WPP Luxembourg Square LLC, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 15.000,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 89.180.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 29 octobre 2010

L'associé unique a décidé de nommer comme gérant de la Société Anne Ehrismann, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, avec effet au 26 octobre 2010 pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est composé, à compter du 26 octobre 2010, comme suit:

- Monsieur Thierry Lenders;
- Monsieur Emile van Popering;
- Monsieur Lennart Stenke;
- Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen;
- Monsieur Michel de Bodt;
- Monsieur Marc Feider; et
- Madame Anne Ehrismann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Square LLC S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010146118/24.

(100167932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Mediafi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 81.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010144357/9.

(100165768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Mediterranean Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 55.322.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 novembre 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010144359/11.

(100166236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Medwind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 95.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

Référence de publication: 2010144360/10.

(100166292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

East-West International, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 104.682.

—
Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui a lieu au Luxembourg le 19 Mai 2010

Première résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des membres de conseil d'Administration:

- ZEIMET Jean Bernard, Administrateur, résidant professionnellement à 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.
- KASKAS Marius, Administrateur, résidant professionnellement à 15, rue de Carrefours, L-8124 Bridel, Luxembourg
- BEARN HOLDINGS S.A., Société, enregistré aux Iles Vierges Britanniques adresse Road Town, Wickhams Cay 1, Lake Building, Tortola, représenté par Monsieur Dimitrios ZOIS, résidant professionnellement à 29, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs sont fixée jusque à l'assemble générale qui tiendra en l'année 2016.

Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de commissaire au compte:

- RICHMOND COMMUNICATIONS LIMITED, une société enregistré à Chypre, adresse 284 Arch. Makarios III, Fortuna Court, Limmasol, Chypre, Register Number: 86.394.

Le mandat de commissaire au compte est fixée jusque à l'assemble générale qui tiendra en l'année 2016.

Extrait Conforme

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2010148092/24.

(100167287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Meralux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 120.984.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Huldange, le 02/11/2010.

Référence de publication: 2010144361/10.

(100166332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Mirador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 78.551.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

Référence de publication: 2010144363/10.

(100166293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Mirunda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 66.767.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

Référence de publication: 2010144364/10.

(100166294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

ML Dom Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 105.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010144365/10.
(100165735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

ML Dom Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 113.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010144366/10.
(100165734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Magabir S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 13.268.

L'an deux mille dix, le vingt-et-un octobre.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, s'est réuni l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de la société «MAGABIR S.A.», ayant son siège social à Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 13268, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 juin 1975, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 180 du 26 septembre 1975. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 9 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1329 du 6 décembre 2005.

L'Assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Madame Christine Coulon-Racot, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Giacomo Di Bari, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Confirmation de la non-réalisation de la fusion transfrontalière inversée décidée par le Conseil d'administration du 24 juin 2010;
2. Approbation des comptes intérimaires de clôture au 20 octobre 2010;
3. Adoption de la nationalité italienne de la Société et transfert du siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Milan (Italie), décision à prendre à l'unanimité des actionnaires, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant

lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la Société en Italie.

4. Fixation de la nouvelle adresse du siège social de la Société à Via Leopardi 8, à 20123 Milan, Italie et adoption par la Société de la nationalité italienne, sous réserve de l'acceptation du transfert de siège par les autorités compétentes en Italie.

5. Conversion du capital social de la Société de USD 650.000,- en EUR 469.384,50 sur la base du taux de change en vigueur le 20 octobre 2010 (USD 1.- égale EUR 0,72213) et suppression de la valeur nominale des actions;

6. Augmentation du capital social de la société d'un montant de EUR 15,50 par incorporation au capital social d'une partie des résultats reportés au 20 octobre 2010 et fixation du capital social de la société à EUR 469.400.-

7. Echange des 32.500 actions existantes sans désignation de valeur nominale contre 1 quote part sans désignation de valeur nominale;

8. Acceptation de la démission avec décharge des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société avec effet au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

9. Décision de conférer à EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., LUXEMBOURG, en abrégé EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme, tous les pouvoirs pour exécuter les obligations légales de la Société restant à être faites à Luxembourg et pour faire opérer la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription au Registre des Sociétés à Milan (Italie).

10. Transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée (S.r.l.) et modification subséquente de la dénomination de la société en «MAGABIR S.r.l.».

11. Nomination de deux administrateurs à savoir: Madame Margherita FUCHS, née à I-Merano (BZ) le 12/03//1945, demeurant Via Venosta str. 4, à I-Lagundo (BZ) codice fiscale FCHMGH45C52F132E et Présidente-, Madame Gabriella BIANCHI FUCHS, née à I-Merano (BZ) le 28/06/1947, demeurant Via Dante Alighieri n.83 à I-Merano (BZ) codice fiscale BNCMGB47A68F132X.

12. Nomination d'un collège des commissaires composé de cinq (5) membres tous de nationalité italienne et tous inscrits au Registre des «Revisori contabili»: Monsieur Vittorio SALVI, né à I-Milan le 11/05/1942, demeurant Via Dei Bossi 7, I-20121 Milan, Codice Fiscale SLVVTR42E11F205Z -Président-, Monsieur Massimo DE DOMINICIS, né à I-Mede (PV) le 11/11/1960, demeurant Via Varese n.3, I-27100 Pavia, Codice Fiscale DDMMSM60S11F080D, Madame Sarah CATTANEO, née à I-Varese le 11/03/1980, demeurant Via Aronne Moroni 20, I-21023 Besozzo (VA), Codice Fiscale CTTSRH80C51L682J (commissaires effectifs), Monsieur Giorgio Stefano MARCOLONGO, né à I-Oleggio le 26/10/1962, demeurant Via Dei Bossi 7, I-20121 Milan, Codice Fiscale MRCGGS62R26G019U, Monsieur Diego Edoardo VANASIA, né à I-Milan le 20/05/1976, demeurant Via Gaetano Strambio 29, I-20133 Milan, Codice Fiscale VNSDDR76E20F205Q (commissaires suppléants).

13. Fixation d'une nouvelle échéance quant à la durée de la Société au 31 décembre 2050.

14. Refonte complète des statuts de la Société pour les adapter à la législation Italienne et aux dispositions reprises dans les points précédents du présent ordre du jour.

15. Décision d'autoriser Monsieur Carlo Barbieri, né à Coniolo (AL) le 7/9/1951 demeurant Via Dei Bossi 7, I-20121 Milan, codice fiscale BRBCRL51P07C962C pour représenter la Société devant le notaire italien et toutes les instances administratives et fiscales en Italie dans le cadre du transfert de siège, du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la Société en Italie.

16. Divers.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée confirme la non-réalisation de la fusion transfrontalière inversée décidée par le Conseil d'administration du 24 juin 2010.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver, sans restriction ni réserve, la situation comptable de la Société arrêtée au 20 octobre 2010.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'adopter la nationalité italienne de la Société et décide de transférer le siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Milan (Italie), décision à prendre à l'unanimité des actionnaires, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Le changement de nationalité et le

transfert du siège ne donnant lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la Société en Italie.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de fixer la nouvelle adresse du siège social de la Société au Via Leopardi 8, 20123 Milan (Italie) et d'adopter pour la Société la nationalité italienne, sous réserve de l'acceptation du transfert de siège par les autorités compétentes en Italie.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de convertir le capital social de la Société de six cent cinquante mille US Dollars (USD 650.000,-) en quatre cent soixante-neuf mille trois cent quatre-vingt-quatre euros cinquante cents (EUR 469.384,50) sur la base du taux de change en vigueur le 20 octobre 2010 (USD 1.- égale EUR 0.72213) et décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de d'augmenter le capital social de la société d'un montant de quinze euros cinquante cents (EUR 15,50) pour le porter de son montant de quatre cent soixante-neuf mille trois cent quatrevingt-quatre euros cinquante cents (EUR 469.384,50) à un montant de quatre cent soixante-neuf mille quatre cents euros (EUR 469,400.-) par incorporation au capital social d'une partie des résultats reportés au 20 octobre 2010.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de tels résultats reportés par le bilan de la Société au 20 octobre 2010, qui restera annexé aux présentes.

Septième résolution

L'Assemblée décide d'échanger les trente-deux mille cinq cents (32.500) actions existantes sans désignation de valeur nominale contre une (1) quote part sans désignation de valeur nominale.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société pour procéder à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles.

Huitième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission avec décharge des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société avec effet au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de conférer à EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., LUXEMBOURG, en abrégé EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme, tous les pouvoirs pour exécuter les obligations légales de la Société restant à être faites à Luxembourg et pour faire opérer la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription au Registre des Sociétés à Milan (Italie).

Dixième résolution

L'Assemblée décide de transformer la société anonyme en société à responsabilité limitée (S.r.l.) et décide de modifier en subséquence la dénomination de la société en «MAGABIR S.r.l.».

Onzième résolution

L'Assemblée décide de nommer deux administrateurs à savoir:

- Madame Margherita FUCHS, née à I-Merano (BZ) le 12 mars 1945, demeurant Via Venostra str. 4, à I-Lagundo (BZ) codice fiscale FCHMGH45C52F132E et

Présidente

- Madame Gabriella BIANCHI FUCHS, née à I-Merano (BZ) le 28 juin 1947, demeurant Via Dante Alighieri n.83 à I-Merano (BZ) codice fiscale BNCMGB47A68F132X.

Douzième résolution

L'Assemblée décide de nommer un collège des commissaires composé de cinq (5) membres tous de nationalité italienne et tous inscrits au Registre des «Revisori contabili»:

Président

- Monsieur Vittorio SALVI, né à I-Milan le 11 mai 1942, demeurant Via Dei Bossi 7, I-20121 Milan, Codice Fiscale SLVVTR42E11F205Z,

Commissaires effectifs

- Monsieur Massimo DE DOMINICIS, né à I-Mede (PV) le 11 novembre 1960, demeurant Via Varese n.3, I-27100 Pavia, Codice Fiscale DDMMSM60S11F080D

- Madame Sarah CATTANEO, née à I-Varese le 11 mars 1980, demeurant Via Aronne Moroni 20, I-21023 Besozzo (VA), Codice Fiscale CTTSRH80C51L682J,

Commissaires suppléants

- Monsieur Giorgio Stefano MARCOLONGO, né à I-Oleggio le 26 octobre 1962, demeurant Via Dei Bossi 7, I-20121 Milan, Codice Fiscale MRCGGS62R26G019U,

- Monsieur Diego Edoardo VANASIA, né à I-Milan le 20 mai 1976, demeurant Via Gaetano Strambio 29, I-20133 Milan, Codice Fiscale VNSDDR76E20F205Q.

Treizième résolution

L'Assemblée décide de fixer une nouvelle échéance quant à la durée de la Société au 31 décembre 2050.

Quatorzième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société pour les adapter à la législation italienne et aux dispositions reprises dans les points précédents du présent ordre du jour et de les arrêter en langue italienne comme ci-après:

«STATUTO

Denominazione, Sede, Oggetto e durata

Art. 1. Denominazione. E' costituita una società a responsabilità limitata con la denominazione:
"MAGABIR S.r.l."

Art. 2. Sede. La società ha sede in Milano (MI).

Art. 3. Oggetto. La società ha ad oggetto:

- l'assunzione e la gestione di partecipazioni in altre imprese, secondo modalità e nei limiti consentiti dalle disposizioni normative e regolamentari tempo per tempo vigenti, nonché, nei soli confronti delle imprese controllate o collegate, ovvero soggette a comune controllo, la concessione di finanziamenti in qualsiasi forma e lo svolgimento, non nei confronti del pubblico, delle altre attività finanziarie strumentali e connesse.

La società può in ogni caso compiere tutti gli atti e tutte le operazioni contrattuali, commerciali, immobiliari e finanziarie che saranno ritenute utili dagli amministratori per il conseguimento dell'oggetto sociale.

Art. 4. Durata. La durata della società è fissata fino al 31 (trentuno) dicembre 2050 (duemilacinquanta).

Art. 5. Libro dei soci. La società tiene, a cura degli amministratori, con le stesse modalità stabilite dalla legge per gli altri libri sociali, il libro dei soci, nel quale devono essere indicati il nome e il domicilio dei soci, la partecipazione di spettanza di ciascuno, i versamenti fatti sulle partecipazioni, le variazioni nelle persone dei soci, nonché, ove comunicato, il loro indirizzo telefax e di posta elettronica, ai fini stabiliti dal presente statuto.

Il trasferimento delle partecipazioni e la costituzione di diritti reali sulle medesime hanno effetto di fronte alla società dal momento dell'iscrizione nel libro dei soci, da eseguirsi a cura degli amministratori a seguito del deposito nel registro delle imprese ai sensi di legge.

Il domicilio dei soci, per quanto concerne i rapporti con la società, è quello risultante dal libro dei soci.

Capitale E Partecipazioni

Art. 6. Capitale. Il capitale sociale ammonta a euro 469.400.- (quattro cento sessanta novemila quattro cento euro).

Il capitale sociale può essere aumentato mediante offerta di nuove partecipazioni a terzi, solo con il consenso di tutti i soci.

Art. 7. Conferimenti e finanziamenti. I conferimenti dei soci possono avere ad oggetto ogni elemento patrimoniale consentito dalla legge.

I soci possono finanziare la società con versamenti fruttiferi o infruttiferi, in conto capitale o altro titolo, anche con obbligo di rimborso, in conformità alle vigenti disposizioni normative e regolamentari, salvo quanto disposto dall'art. 2467 c.c..

La società, con decisione assembleare dei soci, può emettere titoli di debito, alle condizioni ed ai limiti previsti dalla legge.

Art. 8. Partecipazioni. Le partecipazioni sociali rappresentano una quota del capitale.

Le partecipazioni sociali sono divisibili e trasferibili nei limiti di quanto segue:

in ogni caso di alienazione parziale o totale delle quote sociali, ovvero di costituzione di diritti di godimento sulle medesime, spetta agli altri soci il diritto di prelazione, con accrescimento tra loro, da esercitarsi entro venti giorni dal ricevimento della comunicazione del socio alienante, il quale deve specificare il corrispettivo ed il nominativo dell'aspirante acquirente. Le comunicazioni di cui sopra dovranno essere effettuate mediante lettera raccomandata con avviso di ricevimento. Qualora l'alienazione o la costituzione di diritti di godimento sia prevista verso un corrispettivo diverso dal

denaro ovvero a titolo gratuito, gli altri soci hanno diritto di acquistare le quote ad un prezzo pari al loro valore di mercato, da determinarsi ad opera di un arbitratore ai sensi dell'art. 1349 c.c., designato d'accordo tra le parti ovvero, in caso di disaccordo, dal presidente del tribunale della sede della società. L'alienazione di quote in violazione delle norme di cui sopra è inefficace nei confronti della società.

Le limitazioni di cui sopra non operano in caso di reintestazione da società fiduciaria al proprio fiduciante. Operano invece sia in caso di intestazione dal fiduciante a società fiduciaria, sia in caso di trasferimento della proprietà sostanziale della quota sotto la medesima intestazione fiduciaria.

Le quote sono liberamente trasferibili per successione a causa di morte.

Art. 9. Recesso dei soci. I soci hanno diritto di recedere nei casi e con gli effetti previsti dalla legge.

Il recesso viene esercitato mediante lettera raccomandata spedita alla società.

Salve le ipotesi in cui il diritto di recesso non dipenda dal verificarsi di una specifica causa, la spedizione della raccomandata deve avvenire, a pena di decadenza, entro quindici giorni decorrenti: (a) dall'iscrizione nel registro delle imprese della deliberazione che ne è causa; ovvero, (b) dal momento in cui il socio ha avuto conoscenza della causa di recesso, se la specifica causa non consiste in una deliberazione,.

Fatto salvo quanto disposto dalla legge, non vi sono cause convenzionali di esclusione dei soci.

Assemblea e decisioni dei soci

Art. 10. Convocazione. L'assemblea è convocata da ciascun amministratore.

La convocazione dell'assemblea viene effettuata con lettera raccomandata inviata ai soci al domicilio risultante dal libro soci almeno otto giorni prima dell'adunanza, oppure mediante telefax o posta elettronica trasmessi almeno cinque giorni prima dell'adunanza, purché siano stati iscritti nel libro dei soci, a richiesta dei medesimi, il numero telefax ricevente o l'indirizzo di posta elettronica.

L'assemblea dei soci può essere convocata anche fuori dalla sede sociale, purché in un paese dell'Unione Europea o in Svizzera. Pur in mancanza delle formalità di convocazione, l'assemblea si reputa regolarmente costituita in presenza delle condizioni richieste dalla legge.

Art. 11. Intervento e voto. Hanno diritto ad intervenire all'assemblea coloro che risultano iscritti nel libro dei soci. Ciascun socio avente diritto ad intervenire può farsi rappresentare, anche da un non socio, purché con delega rilasciata per iscritto.

L'assemblea può svolgersi con intervenuti dislocati in più luoghi, contigui o distanti, audio/video collegati, a condizione che siano rispettati il metodo collegiale e i principi di buona fede e di parità di trattamento dei soci, ed in particolare a condizione che: (a) sia consentito al presidente dell'assemblea, anche a mezzo del proprio ufficio di presidenza, di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione; (b) sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione; (c) sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione e alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno. La riunione si ritiene svolta nel luogo ove sono presenti il presidente e il soggetto verbalizzante.

Il diritto di voto spetta ai soci nella misura prevista dalla legge.

Art. 12. Presidente e verbalizzazione. L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico o dal presidente del consiglio di amministrazione, ovvero, in caso di loro mancanza o rinuncia, da una persona designata dall'assemblea stessa.

Le riunioni assembleari sono constatate da un verbale redatto dal segretario, designato dall'assemblea stessa, e sottoscritto da lui stesso oltre che dal presidente.

Nei casi di legge e quando l'organo amministrativo o il presidente dell'assemblea lo ritengano opportuno, il verbale viene redatto da un notaio. In tal caso, l'assistenza del segretario non è necessaria.

Art. 13. Consultazione scritta e consenso per iscritto. Le decisioni dei soci possono essere adottate, nei limiti previsti dalla legge, anche mediante consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto, a condizione che siano rispettati i principi di buona fede e di parità di trattamento dei soci, ed in particolare a condizione che: (a) dai documenti sottoscritti dai soci risulti con chiarezza l'argomento oggetto della decisione e il consenso alla stessa; (b) ad ogni socio sia concesso di partecipare alle decisioni e tutti gli amministratori e sindaci, se nominati, siano informati della decisione da assumere; (c) sia assicurata l'acquisizione dei documenti sottoscritti agli atti della società e la trascrizione della decisione nei libri sociali, con l'indicazione della data in cui essa si è perfezionata e in cui è stata trascritta; (d) sia rispettato il diritto, in quanto spettante agli amministratori ed ai soci in virtù dell'art. 2479 c.c., di richiedere che la decisione sia adottata mediante deliberazione assembleare.

Art. 14. Maggioranze. Le deliberazioni assembleari e le decisioni dei soci sono assunte con il voto favorevole della maggioranza del capitale sociale.

Amministrazione e controllo

Art. 15. Amministratori. La società può essere amministrata, alternativamente, su decisione dei soci in occasione della relativa nomina: (a) da un amministratore unico; (b) da un consiglio di amministrazione composto da due o più membri; (c) da due o più amministratori con poteri disgiunti o congiunti.

Qualora vengano nominati due o più amministratori senza alcuna indicazione relativa alle modalità di esercizio dei poteri di amministrazione, si intende costituito un consiglio di amministrazione.

Per organo amministrativo si intende, a seconda dei casi, l'amministratore unico, il consiglio di amministrazione, oppure l'insieme degli amministratori disgiunti o congiunti.

Art. 16. Disposizioni comuni agli amministratori. Gli amministratori possono essere non soci, sono rieleggibili e sono assoggettati al divieto di concorrenza di cui all'articolo 2390 c.c.. Gli amministratori sono nominati per il periodo determinato dai soci o a tempo indeterminato. Essi decadono dalla carica nei casi previsti dalla legge e dal presente statuto. Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per ragioni del loro ufficio.

I soci possono inoltre assegnare agli amministratori un'indennità annuale in misura fissa, ovvero un compenso proporzionale agli utili netti di esercizio, nonché determinare un'indennità per la cessazione dalla carica e deliberare l'accantonamento per il relativo fondo di quiescenza con modalità stabilite con decisione dei soci.

In caso di nomina di un comitato esecutivo o di consiglieri delegati, il loro compenso è stabilito dal consiglio di amministrazione al momento della nomina.

Art. 17. Amministratore unico. All'amministratore unico spettano tutti i poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione, salvo quanto inderogabilmente disposto dalla legge.

Art. 18. Consiglio di amministrazione. Qualora non vi abbiano provveduto i soci al momento della nomina, il consiglio di amministrazione elegge fra i suoi membri un presidente.

Il presidente convoca il consiglio di amministrazione, ne fissa l'ordine del giorno, ne coordina i lavori e provvede affinché tutti gli amministratori siano adeguatamente informati sulle materie da trattare.

La convocazione avviene mediante avviso spedito a tutti gli amministratori e ai sindaci effettivi, se nominati, con qualsiasi mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento, almeno tre giorni prima dell'adunanza e, in caso di urgenza, almeno un giorno prima.

Nell'avviso vengono fissati la data, il luogo e l'ora della riunione, nonché l'ordine del giorno.

Il consiglio si raduna presso la sede sociale o anche altrove, purché in un paese dell'Unione Europea o in Svizzera.

Le adunanze del consiglio e le sue deliberazioni sono valide, anche senza formale convocazione, quando intervengono tutti i consiglieri in carica ed i sindaci effettivi in carica, se nominati.

Le riunioni del consiglio di amministrazione si possono svolgere anche per audioconferenza o videoconferenza, a condizione che: (a) siano presenti nello stesso luogo il presidente ed il segretario della riunione, se nominato, che provvederanno alla formazione e sottoscrizione del verbale, dovendosi ritenere svolta la riunione in detto luogo; (b) sia consentito al presidente della riunione di accertare l'identità degli intervenuti, regolare lo svolgimento della riunione, constatare e proclamare i risultati della votazione; (c) sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi della riunione oggetto di verbalizzazione; (d) sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti.

Per la validità delle deliberazioni del consiglio di amministrazione, assunte con adunanza dello stesso, si richiede la presenza effettiva della maggioranza dei suoi membri in carica; le deliberazioni sono prese con la maggioranza assoluta dei voti dei presenti. In caso di parità di voti, la proposta si intende respinta.

Delle deliberazioni della seduta si redige un verbale, firmato dal presidente e dal segretario, che deve essere trascritto nel libro delle decisioni degli amministratori.

Le decisioni del consiglio di amministrazione, nei limiti previsti dalla legge, possono anche essere adottate mediante consultazione scritta, ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto, a condizione che: (a) sia assicurato a ciascun amministratore il diritto di partecipare alla decisione e sia assicurata a tutti gli aventi diritto adeguata informazione; (b) dai documenti sottoscritti dagli amministratori risultino con chiarezza l'argomento oggetto della decisione ed il consenso alla stessa, da parte della maggioranza degli amministratori in carica; (c) siano trascritte senza indugio le decisioni nel libro delle decisioni degli amministratori e sia conservata agli atti della società la relativa documentazione; (d) sia concesso ad almeno due amministratori di richiedere l'assunzione di una deliberazione in adunanza collegiale.

Al consiglio di amministrazione spettano tutti i poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione, senza limite alcuno, salvo quanto inderogabilmente disposto dalla legge.

Il consiglio di amministrazione può delegare, nei limiti previsti dalla legge, i poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione, o parte di essi, ad uno o più amministratori delegati, nonché ad un comitato esecutivo.

Per tutto quanto non stabilito dal presente statuto in tema di funzionamento del consiglio di amministrazione, si applicano le norme dettate in tema di società per azioni, in quanto compatibili.

Art. 19. Amministratori disgiunti o congiunti. In caso di nomina di più amministratori, senza formazione di un consiglio di amministrazione, ad essi spettano tutti i poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione, senza limite alcuno, salvo quanto inderogabilmente disposto dalla legge.

La decisione di nomina stabilisce se detti poteri spettano, in tutto o in parte, in via disgiunta, in via congiunta tra tutti, in via congiunta tra due o più amministratori, a maggioranza o in altro modo.

Ove dalla decisione di nomina non risulti se il potere di compiere una determinata tipologia di atti spetta agli amministratori in via disgiunta, in via congiunta o in altro modo, si deve intendere che esso spetti a tutti gli amministratori in via congiunta.

Nel caso di amministrazione congiunta, i singoli amministratori non possono compiere alcuna operazione, salvi i casi in cui si renda necessario agire con urgenza per evitare un danno alla società.

Qualora l'amministrazione sia affidata disgiuntamente a più amministratori, in caso di opposizione di un amministratore all'operazione che un altro intende compiere, sull'opposizione decidono tutti gli amministratori, a maggioranza.

Art. 20. Rappresentanza. La rappresentanza della società spetta, a seconda dei casi: (a) all'amministratore unico; (b) al presidente del consiglio di amministrazione, ai singoli consiglieri delegati, se nominati, ed al presidente del comitato esecutivo, se nominato; (c) agli amministratori disgiuntamente o congiuntamente, secondo le medesime modalità con cui sono stati attribuiti i poteri di amministrazione.

La rappresentanza della società spetta anche ai direttori, agli institori e ai procuratori, nei limiti dei poteri loro conferiti nell'atto di nomina.

Art. 21. Collegio sindacale. In presenza delle condizioni che rendono obbligatoria la nomina del collegio sindacale ai sensi di legge, o comunque qualora lo decidano i soci, la gestione sociale è controllata da un collegio sindacale, costituito da tre membri effettivi e due supplenti, nominati e funzionanti a norma di legge, le cui riunioni possono svolgersi per audioconferenza o teleconferenza, secondo quanto stabilito in tema di riunioni consiliari.

I sindaci devono possedere i requisiti di legge, con particolare riguardo ai requisiti prescritti in ragione della loro eventuale funzione di controllo contabile.

Art. 22. Controllo contabile. In presenza delle condizioni che rendono obbligatoria la nomina del collegio sindacale ai sensi di legge, o comunque qualora lo decidano i soci, il controllo contabile sulla società è esercitato da un revisore contabile o da una società di revisione iscritti nel registro istituito presso il Ministero della giustizia, oppure, a scelta dei soci, sempre che non ostino impedimenti di legge, dal collegio sindacale.

L'alternativa come sopra consentita ai soci non costituisce modificazione dell'atto costitutivo, ma non può in ogni caso comportare la revoca dell'incarico di controllo contabile in corso.

Bilancio – Utili – Scioglimento

Art. 23. Esercizi sociali e bilancio. Gli esercizi sociali si chiudono al 31(trentuno) dicembre di ogni anno.

Alla fine di ogni esercizio, l'organo amministrativo procede alla redazione del bilancio a norma di legge.

Il bilancio è presentato ai soci entro 120 giorni dalla chiusura dell'esercizio, ovvero entro 180 giorni da tale data, nei limiti ed alle condizioni previsti dall'art. 2364, comma 2, c.c..

Art. 24. Utili e dividendi. Gli utili risultanti dal bilancio regolarmente approvato, previa deduzione della quota destinata a riserva legale, possono essere destinati a riserva o distribuiti ai soci, secondo quanto dagli stessi deciso.

Art. 25. Scioglimento. In ogni caso di scioglimento della società, si applicano le norme di legge.»

Quinzième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de conférer tous pouvoirs à Monsieur Carlo Barbieri, né à Coniolo (AL) le 7 septembre 1951 demeurant Via Dei Bossi 7, I-20121 Milan, codice fiscale BRBCRL51P07C962C pour représenter la Société devant toutes les instances administratives et fiscales en Italie dans le cadre du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la Société en Italie.

Condition suspensive

Les troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième, treizième et quatorzième résolutions sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société en Italie.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. COULON-RACOT, I. MARÉCHAL-GERLAXHE, G. DI BARI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12906. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010145973/359.

(100167346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Modipar Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.813.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010144367/9.

(100165951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

MON-TEIS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 146.295.

En date du 16 septembre 2009, a eu lieu la cession de parts sociales suivante:

La société MECA TEAM S.A. a cédé les 125 parts sociales qu'elle détenait de la société à Madame Nadia KAHOUL.

Au terme de cette cession de parts sociales, la répartition du capital de la société MON-TEIS S.à r.l. est la suivante:

Madame Nadia KAHOUL, employée privée, née le 4 juin 1974 à Thionville (France), demeurant à F-57290 Fameck, 20, rue de la Croix Munier détient 125 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Référence de publication: 2010144368/13.

(100166304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Mondis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 2, place des Villes Jumelées.

R.C.S. Luxembourg B 133.388.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010144369/9.

(100165769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

MZ Bauberatung G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6114 Junglinster, 34, Um Reiland.

R.C.S. Luxembourg B 61.413.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2010144370/10.

(100165773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Neuheim Lux Group Holding V, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.498.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°59946 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010144371/10.

(100166067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

WPP Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.914.733.590,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 90.028.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société le 1^{er} novembre 2010

Les associés ont décidé de nommer comme gérant de la Société Anne Ehrismann, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, avec effet au 26 octobre 2010 pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est composé, à compter du 26 octobre 2010, comme suit:

- Monsieur Thierry Lenders;
- Monsieur Emile van Popering;
- Monsieur Lennart Stenke;
- Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen;
- Monsieur Michel de Bodt;
- Monsieur Peter Gerrard;
- Monsieur Marc Feider; et
- Madame Anne Ehrismann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Holdings S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010146120/25.

(100167928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Navella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 71.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

Référence de publication: 2010144373/10.

(100166296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Corfu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 66.108.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2009 tenue à 8.00 heures le 2 juin 2010

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

administrateurs:

- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd, IBC 185200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street n° S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2010 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Référence de publication: 2010145585/22.

(100165998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

NIL Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 54.603.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010144374/9.

(100165952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Nouvelle Photo Kalliste, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 47, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 66.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Signature.

Référence de publication: 2010144376/10.

(100166240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

WPP TNS US S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 480.043.400,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 146.293.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société le 29 octobre 2010

Les associés ont décidé de nommer comme gérant de la Société Anne Ehrismann, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, avec effet au 26 octobre 2010 pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est composé, à compter du 26 octobre 2010, comme suit:

- Monsieur Thierry Lenders;
- Monsieur Emile van Popering;
- Monsieur Lennart Stenke;
- Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen;
- Monsieur Michel de Bodt;
- Monsieur Peter Gerrard;
- Monsieur Marc Feider; et
- Madame Anne Ehrismann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP TNS US S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010146122/25.

(100167934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Odal Services International S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 130.819.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010144377/12.

(100166257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Sica S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4970 Bettange-sur-Mess, 72, rue Haard.

R.C.S. Luxembourg E 4.369.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le quinze octobre.

Par-devant Maître Joëlle Baden notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur John Rollinger, administrateur de sociétés, né le 17 juillet 1944 à Echternach, demeurant au 72, rue Haard, L-4970 Bettange-sur-Mess;
- 2) Madame Andrée Weimerskirch, administrateur de sociétés, née le 8 septembre 1947 à Wiltz demeurant au 72, rue Haard, L-4970 Bettange-sur-Mess;
- 3) Monsieur Marc Rollinger, directeur des ressources humaines, né le 8 mars 1975 à Pétange, demeurant au 11a, rue de l'Ecole, L-8226 Mamer; et
- 4) Monsieur Christian Rollinger, employé, né le 18 septembre 1982 à Luxembourg, demeurant Saarstrasse 30, D-54290 Trêves.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière familiale qu'ils déclarent constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il existe une société civile immobilière sous la dénomination de "SICA S.C.I."

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la gestion d'immeubles tant à Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèques et autres privilèges ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Bettange-sur-Mess.

Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre cent vingt mille euros (EUR 420.000) représenté par quatre cent vingt (420) parts d'intérêts d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil. Les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés ou descendants d'associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs et à cause de mort ni par testament à des non-associés qu'avec le consentement de l'ensemble des associés.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts d'intérêts les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à la majorité des voix lors d'une assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de l'exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit

d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants.

Ils ne sont révocables que pour des causes légitimes, par une décision des associés prise à la majorité des trois quarts des voix.

Sont nommés comme gérants statutaires et pour une durée illimitée, révocables uniquement pour des raisons légitimes Monsieur John Rollinger, et Madame Andrée Weimerskirch.

Le décès d'un des associés-gérants ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société et il sera pourvu à son remplacement par décision des associés prise à la majorité des voix présentes ou représentées.

Art. 11. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée pour les affaires de gestion journalière tel que par exemple, mais non que cette énumération ne soit considérée comme limitative, tous travaux d'entretien, de réparation, de décoration et de rénovation, la gestion de l'administration fiscale et bancaire, par la seule signature de chaque associé-gérant. Tout engagement vis à vis de tiers dépassant la gestion journalière et notamment la vente ou l'achat de valeurs immobilières requiert la signature conjointe de deux associés-gérants.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts d'intérêts.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Les résolutions ne sont prises valablement que si les trois quarts des parts d'intérêts est présente ou représentée à l'assemblée à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix. Les résolutions sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelqu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts. Souscription et libération Les parts d'intérêts sont souscrites comme suit:

- Monsieur John Rollinger, prénommé, cent dix parts d'intérêts	110
- Madame Andrée Weimerskirch, prénommée, cent dix parts d'intérêts	110
- Monsieur Marc Rollinger, prénommé, cinquante parts d'intérêts	50
- Monsieur Christian Rollinger, prénommé, cent cinquante parts d'intérêts	150
Total: quatre cent vingt parts d'intérêts	420

Les parts d'intérêts sont intégralement libérées en espèces de telle sorte que la somme de quatre cent vingt mille (EUR 420.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour sa constitution sont estimés à environ mille huit cents euros (EUR 1.800).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

- Le siège social de la société est fixé au 72, rue Haard, L-4970 Bettange-sur-Mess;
- Les associés autorisent chacun des gérants-associés de signer individuellement l'acte authentique pour l'acquisition d'un immeuble sis F-06210 Mandelieu, 1596 avenue Auguste Renoir, ainsi que tous actes et documents connexes à cette acquisition.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: J. ROLLINGER, A. WEIMERSKIRCH, M. ROLLINGER, C. ROLLINGER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 octobre 2010. LAC/2010/45958. Reçu soixante quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

J. BADEN.

Référence de publication: 2010148303/138.

(100169589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Consulting & Estate Engineering SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 109.882.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 Octobre 2010 à 15 H

La Société CONSULTING & ESTATE ENGINEERING SA a pris la résolution suivante:

Première résolution

Transfert du siège social de 55 Rue de la Libération L-3511 DUDELANGE à 53 Rue de la Libération L-3511 DUDELANGE.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 25/10/2010.

Mr Emmanuel DELASSUS / Mme C.SIMON / Mme A. VERDE

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2010144511/18.

(100164342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Office II Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 141.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010144379/10.

(100165745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Office II Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 141.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010144380/10.

(100165746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Saroda SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 95, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 81.785.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144423/10.

(100165805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Luxembourg Securities S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 132.640.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous, Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., vous informons en notre capacité de domiciliataire, la dénonciation de la convention de domiciliation et de management conclue entre les sociétés:

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. (le domiciliataire)

Luxembourg R.C. B 15302

Siège social:

46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

et

Luxembourg Securities S.A.

Luxembourg R.C. B 132 640

Siège social:

46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., comme domiciliataire de Luxembourg Securities S.A. dénonce la domiciliation de cette société. Cette dénonciation est valable à partir du 31 octobre 2010.

Luxembourg, 29 Octobre 2010.

Equity Trus Co.(Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010146173/25.

(100165890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.
